

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Joël BILLARD, Maire

MM LAMY, BORDES, LHOSTE, FRICHOT, MOUTET, GOUSSARD, GIRAUD, Adjoints

MM BOISARD, JEANNE, NORMAND, GOURGUECHON, DOUSSET, COCHELIN, JUBERT, GUÉRIN,
DUFER, GILLET, MARTIN, MAGNE, RIVERAIN.

ABSENTS EXCUSÉS

Madame Évelyne RAPP LEROY qui donne pouvoir à Monsieur Joël BILLARD

Madame Nicole MARTINI qui donne pouvoir à Madame Danielle BORDES

Madame Suzie PETIT qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel LAMY

Madame Valérie LOPES qui donne pouvoir à Monsieur Fabien GILLET

Madame Nathalie GREVEL qui donne pouvoir à Madame Corinne RIVERAIN

ABSENT

Monsieur Sylvain HACAULT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Agnès GUÉRIN est élue secrétaire de séance.

À l'ouverture de la séance, il est demandé de se prononcer de nouveau sur la vente du camping avec l'exclusion du camping.

Le compte-rendu de la séance du 24 novembre est adopté à l'unanimité après ajouts suivants :

- Madame GREVEL Nathalie est arrivée à 20h50

1- FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX - ANNÉE 2017

Le Conseil, à l'unanimité, ACCEPTE les tarifs municipaux pour l'année 2017.

2- FIXATION DES TARIFS DES LOYERS COMMUNAUX À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'augmenter de 0.06 % le tarif des loyers selon l'indice de référence de l'Institut National de la statistique et des études économiques des loyers - troisième trimestre 2016.

3- DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de la Commune :

- compte 6042 + 15 000 euros

- compte 60623 + 10 000 euros

- compte 60632 + 10 000 euros

- compte 611 + 5 000 euros

- compte 63512 + 30 000 euros

- compte 658 - 70 000 euros

4- DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à apporter les décisions modificatives suivantes au budget de l'Eau :

- compte 673 + 6 100 euros

- compte 658 - 6 100 euros

5- BUDGET 2016 : REVERSEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE - BUDGETS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT VERS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de rembourser à la Ville de Bonneval les sommes suivantes à prélever aux budgets eau et assainissement de l'année 2016 :

- Services des eaux : 60 000,00 euros

- Service de l'assainissement : 30 000,00 euros

6- BUDGET 2016 : REVERSEMENT DE LA MAIN D'ŒUVRE - BUDGET DES BATEAUX VERS LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de rembourser à la Ville de Bonneval la somme de 49 967,36 euros à prélever sur le budget Bateaux.

7- ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'admettre en non-valeur des créances éteintes pour l'année 2016 d'un montant de 180,24 euros HT à l'article 6542.

8- ADMISSION EN NON-VALEUR - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE d'admettre en non-valeur des créances éteintes pour l'année 2016 d'un montant de 136,88 euros HT à l'article 6542.

9- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2017 - BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2017 de la Commune à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2016, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Compte 20 : 16 250 €

Compte 21 : 180 542 €

Compte 23 : 70 155 €

10- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2017 - BUDGET DE L'EAU

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2017 du budget de l'Eau à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2016, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Compte 20 : 7 500 €
Compte 21 : 33 750 €
Compte 23 : 506 €

11- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2017 - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2017 du budget de l'Assainissement à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2016, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Compte 21 : 1 475 €
Compte 23 : 3 250 €

12- ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE BP 2017 - BUDGET DES BÂTIMENTS

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2017 du budget des Bâtiments à hauteur du quart des crédits ouverts au vote du budget de l'exercice 2016, afin de ne pas pénaliser les entreprises dont les travaux sont en cours, soit :

Compte 21 : 60 771 €

13- INDEMNITÉS DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil, par 22 voix pour et 3 contre (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE), DÉCIDE d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 30 % par an au receveur municipal. Cette indemnité est calculée selon la base définie à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

14- PRIME ANNUELLE VERSÉE AU PERSONNEL COMMUNAL - ANNÉE 2017

Le Conseil, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 1 120 euros bruts le montant de la prime annuelle versée au personnel communal pour l'année 2017 pour les agents travaillant à temps complet. Cette somme sera proratisée pour les agents à temps non complet.

15- RÉGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX

Le Conseil, à l'unanimité, FIXE le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux.

16- CONVENTION D'ASSISTANCE POUR LA GESTION DES VANNAGES

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec les propriétaires de vannages afin de définir les modalités d'intervention sur les propriétés privées.

17- CONVENTION DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LA SAFER CENTRE

Le Conseil, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de conseil et d'accompagnement pour les problématiques foncières avec la Société Safer Centre.

18- APPROBATION DU RAPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC VERS LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DU CHEMIN COMMUNAL ENTRE LA ZH207 ET LA ZH254

Le Conseil, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de l'enquête publique émettant un avis favorable au déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune d'une partie du chemin communal situé Impasse des Roches entre la ZH207 et la ZH254 afin de permettre un aménagement immobilier industriel sur la parcelle ZH254.

19- INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

- Commission sécurité Piscine le 20 janvier - ouverture prévue mi-février
- éolienne Le Gault : réussite

POINT NON-INSCRIT À L'ORDRE DU JOUR INITIAL

20- VENTE DU CAMPING

Le Conseil, par 20 voix pour, 3 voix contre (Mesdames RIVERAIN, GREVEL et Monsieur MAGNE) et 3 abstentions (Mesdames FRICHOT, GOUSSARD et PETIT), DÉCIDE de céder le camping situé Route de Vouvray, d'une superficie de 64040 m² (la piscine étant exclue), pour la somme de 250 000 euros, DÉSIGNE Maître MOURET pour établir l'acte notarial et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Après signature des différents documents, la séance est levée à 21 heures 55.

Vu par nous, Monsieur BILLARD Joël, Maire de Bonneval, pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux dispositions de l'article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ju Le Maire,
J.BILLARD

